



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



Si votre blessure est causée par un tiers, dites-le sur ameli.fr

Cela permet à l'Assurance Maladie de récupérer vos frais médicaux auprès de l'assurance du responsable de l'accident, sans rien changer à votre prise en charge.

Notre système de santé,
c'est aussi à chacun d'en prendre soin.

Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr



ameli.fr